



AUGUSTINS DE L'ASSOMPTION

B2

(VICE) PROVINCE DE \_\_\_\_\_

Photo

## ADMISSION À LA PROFESSION PERPETUELLE

- N.B. : 1. Veuillez tout écrire en majuscules.  
2. Veuillez écrire noms, prénoms et postnoms tels qu'ils sont sur la Répartition des Religieux.  
3. Dans tous les documents, écrire tous les noms dans ce même ordre.

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOMS (OU POSTNOMS) : \_\_\_\_\_

Né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ diocèse de \_\_\_\_\_

1. Avis de la communauté : \_\_\_\_\_

2. Avis de la Commission de formation (avec votes) : \_\_\_\_\_

3. Avis du responsable de la formation dans la Province : \_\_\_\_\_

4. Avis du Conseil provincial (avec votes) : \_\_\_\_\_

5. Avis du Supérieur provincial : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Le Supérieur provincial

## DECISION

Le Supérieur général, avec le consentement de son Conseil, a admis (n'a pas admis) à la PROFESSION PERPÉTUELLE le Frère \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Le Secrétaire général

Le Supérieur général

## CE DOSSIER COMPORTE DIX ÉLÉMENTS

(Voir RV 154, Ratio 99 et RC 197)

- |                          |           |   |
|--------------------------|-----------|---|
| <input type="checkbox"/> | <b>1</b>  | La fiche personnelle du candidat ( <i>Fiche B1</i> )  |
| <input type="checkbox"/> | <b>2</b>  | La demande motivée, datée et signée, du candidat au Provincial ( <i>RV 154</i> )  |
| <input type="checkbox"/> | <b>3</b>  | L'auto-évaluation par le candidat de sa vie religieuse, qui couvre toute la période de la profession temporaire ( <i>RV154, Ratio 99</i> ) et où il fait attention particulièrement aux éléments essentiels de la vie assumptionniste ( <i>Ratio, n° 100-115 et pp. 69-71</i> ) |
| <input type="checkbox"/> | <b>4</b>  | Le rapport de la communauté ( <i>RC 208</i> )   |
| <input type="checkbox"/> | <b>5</b>  | L'avis du Supérieur local ( <i>RC 208</i> )   |
| <input type="checkbox"/> | <b>6</b>  | L'avis du religieux chargé de l'accompagnement, le cas échéant ( <i>RC 208</i> )  |
| <input type="checkbox"/> | <b>7</b>  | L'avis de la Commission de formation (avec le résultat des votes secrets) ( <i>RC 208</i> )   |
| <input type="checkbox"/> | <b>8</b>  | L'évaluation du responsable de la formation dans la Province portant sur toutes les années de la formation ( <i>RC 208</i> )  |
| <input type="checkbox"/> | <b>9</b>  | Le candidat a-t-il remis un testament au Supérieur Provincial ? ( <i>RV 169 et RC 215</i> )   |
| <input type="checkbox"/> | <b>10</b> | L'avis du Conseil provincial (avec le résultat des votes secrets) ( <i>RV 155</i> )   |
| <input type="checkbox"/> | <b>11</b> | L'avis personnel du Supérieur provincial ( <i>RV 155</i> ) et l'analyse du Supérieur Provincial quant à l'orientation apostolique du candidat, suivie d'un avis personnel à ce sujet (voir p. 4 de cette fiche)   |

## CONTENU DES RAPPORTS ET DES AVIS

**Les rapports et les avis demandés porteront principalement sur :**

- 1) la vie de foi du candidat
- 2) sa vie en communauté apostolique
- 3) son vécu des vœux
- 4) et l'orientation apostolique qui semble la plus appropriée par le candidat (en termes de mission et non pas d'études). Justifier pourquoi ?

### **L'esprit des avis**

- En ce qui concerne les avis, ce qui est primordial ce n'est pas la répétition d'un avis par un autre. Il importe de faire ressortir les éléments qui amènent à se prononcer en faveur ou contre la demande du candidat.

## QUESTIONS CANONIQUES

- A-t-il « au moins vingt et un ans accomplis » ? (*DC 658*)
- A-t-il déjà rédigé et envoyé au Supérieur provincial « un testament valide selon les lois du pays » ? (*RV 169 et RC 215*)

## QUELQUES ORIENTATIONS POUR L'AUTOEVALUATION

L'autoévaluation du candidat devra notamment traiter des éléments suivants :

- L'histoire de sa vocation,
- Les domaines importants de la vie religieuse assumptionniste, notamment la vie de foi, la vie des vœux, la vie communautaire et la vie apostolique.

Pour aider le candidat dans son auto-évaluation, la *Ratio* donne une grille indicative sous forme de questions (*Ratio*, pp. 69-71). Le candidat ne doit pas nécessairement suivre question par question la grille proposée par la *Ratio*. Celle-ci se veut pédagogique et ne vise qu'à aider le candidat à donner une appréciation au plus près de sa personnalité, de sa vie en Assomption et de ses passions.

### **NOTE : DATES POUR ENVOYER LE DOSSIER**

*Pour être soumis au Supérieur général il faut normalement que ce dossier arrive quinze jours avant la tenue de la session du Conseil général. Aucun dossier ne sera soumis s'il est incomplet ou s'il arrive après le premier jour de la session du Conseil. Il faut consulter AA-Info pour en connaître les dates précises.*

# Première nomination apostolique.

## Profession perpétuelle.

### En vue de la première nomination apostolique.

En tenant compte des désirs du candidat, de ses compétences et des besoins de la Province et/ou du corps de l'Assomption, présenter les responsabilités apostoliques futures que pourrait assumer le candidat :

1. Résumé des pistes mentionnées dans le dossier par
  - a. Le candidat
  - b. La commission formation ou le formateur de la Province
  - c. Sa communauté
  - d. Le Provincial
  
2. Présenter deux orientations apostoliques possibles en expliquant pourquoi elles paraissent les plus souhaitables.
  
3. Dans le cas où le Candidat ne se destine pas au ministère sacerdotal, présenter la mission apostolique que le Supérieur Provincial suggère au Supérieur Général de confier au candidat comme première nomination apostolique.
  - Résumer dans le parcours du candidat (expériences apostoliques, formation académique, stages, traits de personnalité...) ce qui conduit à penser que la mission suggérée est appropriée pour le candidat.
  
4. Présenter le type de formation que le candidat pourrait ou devrait suivre pour assumer les responsabilités apostoliques envisagées.